

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2014

PRESENTS : M.M. ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, PAULEAU, GIRAUD, ROULLEAU, BROSSEAU, BRETON, LEGE, MARY

ABSENT : Mr PENAUD (excusé) et Mr BIZON

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas d'observation.

VOIRIE : Mr le Maire informe le conseil que pour les travaux de voirie, la SPL ne pouvait pas faire d'estimation avant le vote du budget. De ce fait, la SAET de la Roche-sur-Yon, qui a été retenue pour la future zone d'habitation de la Brousse, préparera des devis, dans les meilleurs délais.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES : Une réunion a eu lieu le jeudi 20 février. La commission était invitée ainsi que tous les exploitants cultivant des terres sur la commune et leurs propriétaires. Le Maire indique qu'il y a eu une bonne participation des exploitants. Les travaux se feront du mois de mars au mois de juillet prochain.

1 – VOTE DES SUBVENTIONS

Après examen des demandes, les subventions suivantes ont été attribuées :

		CCAS de Monsireigne	2 000 €	
-		O		M
-	GEC Cantine	10 000 €* C		25 €
-	lub des aînés Monsireigne (subv.excep.pour formation remise à niveau à la sécurité routière)13 adhérents.x5€=	65 € F	- élusine les Herbiers	25 €
-	anfare Chavagnes-les-Redoux	183 € E	- Fam. Rurales les Herbiers p.transp.scolaire	50 €
-	ntente Pongiste Monsireigne- St Prouant pour l'achat de matériel	300 €	- ecours Catholique de Vendée	31 €
-	des Sapeurs Pompiers Pouzauges	Amicale 46 € C	- roix Rouge Française Unité des Herbiers	16 €
-	hambre des Métiers de la Vendée (2 jeunes)	50 € M	- micale des Donneurs de Sang	30 €
-	. Fam. Mouilleron-en-Pareds (3 jeunes)	75 € M	- anque Alimentaire de Vendée	31 €
-	. Fam. de Chantonay (1 élève)	25 € M	- onseil Général pour le FSL	50 €
-	. Fam. de Vouvant (1 élève)	25 € M	- P85 Solidarité Paysans 85	46 €
-	. Fam de LA Ferrière (1 élève)	25 € C	- ss. Dép. des conjoints survivants	16 €
-	.F.A. Nature la Roche sur Yon	25 € I	- rance ADOT 85 (Don d'organes)	30 €
-	REO St Fulgent (1 adulte)	25 € B	- 'UDAF 85	23 €
-	TP CFA Vendée (4 élèves)	100 € I	- lcool Assistance Croix d'Or Vendée	25 €
-	.M.E. les Herbiers	52 €	- MAD des 3 chemins les Essarts	30 €
			- es restaurants du cœur	50 €
			- DAPEI Vendée	50 €
			- AUE	40 €
			- GDON de Pouzauges	100 €

* versement en deux fois.

Ces crédits seront repris lors du vote du budget.

2- CENTRE MULTI ACCUEIL L'ARBRE A LUNE

Le Maire informe le conseil que la ville de Pouzauges demande à la commune de Monsireigne, une participation au fonctionnement de la structure en

contrepartie de l'utilisation du service par des enfants de Monsireigne. En 2013, la fréquentation a été de 930 heures. Le montant demandé est de 920.70 €.

Le conseil souhaite avoir des précisions quant aux coûts payés par les familles et si un tarif est majoré pour les enfants hors commune.

Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

3 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MONSIREIGNE, EN CONTRAT D'ASSOCIATION

4 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX ET DE ST PROUANT

Le conseil accepte les participations :

- de 13 152 € pour 16 enfants scolarisés à l'école publique de St Prouant, soit 822 € par élève,
- de 4 613.76 € pour 6.5 enfants scolarisés à l'école publique de Chavagnes-les-Redoux, soit 709.81€ par élève. (Un enfant étant en garde alternée, la répartition se fait à 50 % sur chaque commune concernée).

5 – VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN RUE DU GRAND LAY, SITUE A L'EMPLACEMENT DE L'ANCIEN TRANSFORMATEUR E.D.F.

Mr le Maire rappelle, que lors de sa réunion du 19 décembre 2013, le conseil avait proposé de céder une partie de la parcelle AB 347, soit environ 60 m², au prix de 15 € le m², à l'indivision BONNENFANT (Mr BONNENFANT Christophe, domicilié 17 le Chataignier au Boupère et Mr et Mme Dominique BONNENFANT domiciliés 43 rue du Grand Lay à Monsireigne). (Les demandeurs souhaitant faire un garage à cet emplacement). Le géomètre a fait trois projets. Après délibération, le projet N°2 est retenu, soit la vente de 49 m², avec une sortie de 3.50 m.

6 – CONVENTION DE GESTION DE L'ESPACE VERT DEPARTEMENTAL DE BOURDIN

Le conseil autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec le Conseil Général, pour l'entretien de l'espace vert de Bourdin. Elle est établie pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le taux de subvention est de 75 % de la dépense éligible.

Le maire informe le conseil, que l'OGEC a demandé la même somme qu'en 2013, soit 60 000 €. Après délibération, le conseil, par 10 voix et une abstention décide de verser une somme de 60 000 €, qui sera réglée en trois acomptes. Cette somme représente une participation de 666.66 € par élève pour 90 élèves domiciliés et scolarisés à Monsireigne, sur 93 inscrits à la rentrée. L'attribution de cette somme doit permettre de dégager un excédent afin de régulariser la partie du déficit de fonctionnement restante cumulée au cours des années antérieures.

7 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

☑ Lotissement du Cormier : La section de fonctionnement présente un excédent de 28 368.08€ et celle d'investissement, un déficit de 13 901.20 €.

☑ Gestions des Activités Commerciales : L'excédent de fonctionnement est de 5 307.85 €. La section d'investissement est déficitaire pour 2 819.01 €. La somme de 2 488.84 € sera reportée en excédent de fonctionnement au budget 2014.

☑ Assainissement : L'excédent de fonctionnement est de 113 401.33 €. La section d'investissement présente un excédent de 8 069.71€ et un déficit de 18 875 € de restes à réaliser. Le solde disponible soit 102 596.04 € sera reporté en excédent de fonctionnement au budget 2014.

☑ Commune : Le compte administratif fait ressortir un excédent de fonctionnement de 208 375.25 €. La section d'investissement présente un déficit de 66 276.92€. Une somme de 102 791.92 € est affectée en section d'investissement pour couvrir le déficit en tenant compte des restes à réaliser. Le solde disponible soit 105583.33€ sera reporté en excédent de fonctionnement au budget 2014. Une somme de 103 590 € a déjà été engagée avant le vote du budget.

Les comptes de la commune sont tenus en partie double à la fois par la Collectivité et par la Trésorerie. Les comptes de gestion du Receveur sont conformes aux comptes administratifs.

8 – DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Le Maire informe le conseil qu'il a signé deux devis avec l'entreprise Sarl H.M Menuiseries, pour le logement 53 rue de Rochereau : un de 6 135.65 € TTC pour les chambres, l'escalier et l'isolation des combles, et un de 4487.42€ TTC pour le bureau, la cuisine et la salle de bain. Un devis supplémentaire d'environ 800 € H.T. est à prévoir pour un complément de travaux.

9 – INFORMATIONS DIVERSES

A) **GARDERIE PERISCOLAIRE** : Joël CHATEIGNER informe le conseil que plusieurs élus ainsi que la Directrice de la garderie sont allés voir aux Essarts, les travaux effectués pour l'acoustique de bâtiments. Le procédé conviendrait à la garderie périscolaire. Un devis sera établi pour l'amélioration de l'insonorisation.

B) **SALLE DE SPORTS** : Le devis de Francis GABORIAU, pour la remise en état de l'éclairage en conservant l'ossature et les supports de l'installation existante et en installant des lampes iodure est de 10326.65€ H.T. Une somme de 48 000 € TTC sera inscrite au budget pour la réfection du sol. Le nettoyage intérieur de la salle se ferait après les travaux. Le devis est d'un montant de 1 764 € TTC

